



Dépenses communes liées aux chambres de bonne

Par **alou22**, le **11/10/2010** à **22:32**

Bonjour,

Notre copropriété souhaite voter le règlement commun des dépenses liées à la rénovation du système d'évacuation des chambres au sixième étage transformées en studios, de location. En quelle mesure peut-il s'agir d'une dépense revenant à l'ensemble des co-proprétaires à partir du moment où il est question de rénover des installations 'sauvages' (toilettes 'broyeurs' dans les chambres etc)?

Merci